



**Observatoire de la Corruption et du Développement de la
Transparence au Maroc**

REVUE DE PRESSE 2011

Lutte contre la corruption en 2011 :

*Entre le discours prometteur des pouvoirs publics et la
réalité d'une corruption endémique*



SOMMAIRE :

I- Chronologie des faits marquants en 2011 : du « mouvement du 20 février » à la réforme constitutionnelle

- 1- Le « Mouvement du 20 février » (M20F) et le désir de changement*
- 2- Discours royal du 9 mars annonçant la réforme de la Constitution*
- 3- Référendum du 1^{er} juillet et adoption de la nouvelle Constitution*
- 4- Elections législatives anticipées du 25 novembre 2011 :
- Des constats et des nouvelles mesures, mais les dysfonctionnements persistent
-La campagne électorale : tous contre la corruption*

II-Lutte contre la corruption : Les rapports qui accablent le Maroc

- 1- les résultats des rapports internationaux officiels*
- 2- Le rapport de la cour des comptes 2009*

III-Les cas de corruption, et infractions assimilées et les dysfonctionnements rapportés par la presse

- 1-La gouvernance locale*
- 2-La justice*
- 3-La police et la gendarmerie*
- 4-La santé et le médicament*
- 5-Les marchés publics*
- 6-Les marchés de gros*
- 7-Les établissements et marchés publics*
- 8-Les membres du gouvernement*

IV-Indicateurs statistiques du niveau de corruption par secteur sur la base des révélations de la presse en 2011



TRANSPARENCY MAROC
Association reconnue d'utilité publique

L'Observatoire de la corruption de Transparency Maroc retrace, à travers une lecture quotidienne de la presse nationale, les principaux thèmes d'actualité relatifs à la corruption relatés par la presse et qui ont marqué la scène marocaine.

L'Observatoire constate que malgré le discours prometteur des pouvoirs publics en matière de lutte contre la corruption, la mise en place de réformes institutionnelles notamment l'adoption de la nouvelle Constitution et de nouvelles mesures relatives au fonctionnement du système judiciaire, la corruption reste endémique au Maroc.

Les rapports d'institutions internationales notamment l'Indice de perception de la corruption de Transparency International(2011) classent le Maroc à la traine des états qui luttent efficacement contre la corruption, et prouve les contradictions entre le discours officiel et la réalité d'un système gangrené par la corruption à tous les échelons.

Le rapport de la Cour des comptes, les études et rapports de l'ICPC et la presse nationale confirment l'inefficacité des actions en demi-teintes entreprises par les pouvoirs publics dans ce domaine.

Les collectivités locales, l'habitat et l'immobilier, la santé publique, la police et la justice apparaissent à travers le dépouillement quotidien de la presse comme les secteurs les exposés et les plus concernés par les pratiques illégales liées à la corruption, à la dissipation des deniers publics, aux délits d'initiés et aux dysfonctionnements en tous genres.

Cette revue annuelle retrace l'essentiel des affaires liées à ces pratiques immorales ainsi que les événements importants relatifs à la gouvernance et à la transparence.



I-Chronologie des faits marquants: du « mouvement du 20 février » à la réforme constitutionnelle

Le « Mouvement du 20 février » à l'origine des réformes, le discours du roi du 9 mars 2011 annonçant la réforme de la Constitution, le référendum constitutionnel du 1^{er} juillet 2011 qui a débouché sur l'adoption d'une nouvelle Constitution, les élections législatives anticipées du 25 novembre remportées par le parti de la justice et du développement (PJD) ont constitué l'essentiel des faits marquants durant cette année 2011.

1-Le « Mouvement du 20 février » (M20F) et le désir de changement

Parti de Sidi Bouzid, petite ville de Tunisie désormais célèbre, une réaction en chaîne va enflammer toute l'Afrique du Nord et même au-delà. Tunisie le 18 décembre, Egypte le 25 janvier, Lybie le 17 février, l'onde de choc atteindra le Maroc le 20 février. Un mouvement est né, il sera baptisé de sa date de naissance « le mouvement du 20 février ».

Dans toutes les grandes villes du Maroc, le Mouvement prend la rue à témoin et son cahier revendicatif exige de profondes réformes politiques et sociales : une plus grande justice sociale, l'accès à l'éducation, à la santé, l'indépendance de la justice, de la dignité, la fin des rentes et privilèges ... (*Aujourd'hui Le Maroc, Les Echos, Le Soir, Maroc Hebdo, Le Reporter* : 30 décembre 2011).

La rue a levé les barrières et fait sauter quelques tabous, le débat s'installe, la télévision et les radios publiques, s'ébrouent, sortent de leur torpeur et tentent de faire leur travail, poussées de l'intérieur par des journalistes jusque-là bridés et muselés. Dans les administrations et établissements publics les dysfonctionnements sont dénoncés, de l'intérieur même, plusieurs secteurs sont concernés, la santé, les finances, la jeunesse et les sports, la MAP, la CNSS. Dans les collectivités locales, à Casablanca, Marrakech, Tanger, les conseils communaux ont du mal à se réunir et la gestion des affaires locales est suspendue, les maires ont du mal à tenir leurs troupes, certains sont poussés vers la porte (Tanger), d'autres vers la prison (Salé).

Les revendications du « Mouvement du 20 février » appelant à des réformes politiques profondes, à plus de justice sociale, à l'éradication de la corruption et à la limitation des pouvoirs du roi, a bouleversé la donne et précipité l'engagement de réformes institutionnelles avec le discours royal du 9 mars annonçant la révision de la Constitution.

2-Discours royal du 9 mars annonçant la réforme de la Constitution

Le 9 mars 2011 le Roi a prononcé un discours dans lequel il annonce de profondes réformes basées sur sept piliers. La révision de la constitution en est le thème principal. Dans la foulée une commission nommée Commission consultative de révision de la constitution est installée et chargée de mener les consultations sur la réforme. Cette commission composée de 18 membres a été présidée par M. Abdellatif El Menouni (*MAP, 10 mars 2011*). Ainsi, les formations politiques et les groupes d'intérêts ont présenté leur vision de la réforme constitutionnelle et ont débattu avec l'équipe présidée par M. Abdellatif El Menouni. Les propositions de ces acteurs ont globalement porté sur différents sujets qui font débat dans la société marocaine, notamment la réforme de la justice, la lutte contre la corruption et l'impunité.



3-Référendum du 1^{er} juillet et adoption de la nouvelle Constitution

Le 1^{er} juillet 2011 le référendum sur la révision de la Constitution est organisé. Le pays vote et le résultat annoncé par le ministre de l'intérieur confirme le plébiscite attendu. 75,50 % des inscrits ont voté « oui » à 98,50%. « Des irrégularités auraient entaché ce score mais elles ne sauraient remettre en cause le verdict » selon les autorités. (*TelQuel n° 485-486 du 9 septembre 2011*). Cependant, un rapport publié, vendredi 14 octobre 2011, par le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) sur l'observation du référendum constitutionnel de juillet 2011, affirme le contraire et énumère les irrégularités ayant entaché le scrutin. Ainsi au niveau du déroulement de la campagne, les observateurs du CNDH ont pris note de diverses réactions de réserve formulées à la suite de l'utilisation par le ministère des Habous et des affaires islamiques des mosquées à des fins de propagande électorale. S'agissant de l'organisation, les observateurs ont noté l'utilisation de biens publics par des parties soutenant le « oui » dont les partis politiques et les syndicats. Concernant l'opération de vote, le CNDH a remarqué également que dans certains bureaux de vote, les isolements n'étaient pas placés de manière à garantir la confidentialité du vote (*Libération, Aujourd'hui Le Maroc, 18-10-2011*).

Avec l'adoption de la constitution, des instances font leur entrée, d'autres voient leurs statuts et leur appellation modifiés. Le titre XII est consacré aux « principes et aux instances de bonne gouvernance ». On y trouve des instances dites « de bonne gouvernance et de régulation », des institutions et instances de « protection des droits et libertés » ainsi que des instances dites du « développement humain durable et de la démocratie participative ».

4-Elections législatives anticipées du 25 novembre 2011

Des constats et des nouvelles mesures mais les dysfonctionnements persistent

A la suite de l'adoption de la nouvelle Constitution, des élections législatives anticipées ont été organisées le 25 novembre 2011. Dans le cadre des mesures visant à garantir la moralisation des opérations électorales, la nouvelle loi organique relative à la Chambre des représentants a prévu l'aggravation de certaines peines privatives de liberté, et une revalorisation des peines pécuniaires applicables aux infractions commises à l'occasion de la campagne électorale et des différentes opérations électorales. La loi organique a prévu également la déchéance de tout député ayant enfreint les dispositions légales relatives au financement de la campagne électorale, ainsi que de tout membre qui renonce au parti au nom duquel il s'est porté candidat, ou au groupe ou regroupement parlementaire auquel il appartient (*Al Bayane 05-09/11/2011*).

De son côté, l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) a réalisé, avant les élections, une étude sur la « corruption politique et électorale au Maroc » dans laquelle elle rend les **partis politiques partiellement responsables de la situation actuelle**. Elle leur propose une charte pour mettre fin aux comportements malsains. L'étude de l'ICPC livre un diagnostic sur les pratiques partisans électoralistes. (*L'Economiste, Le Soir, Le Matin, Attajdid/Sahara Maghribia, Assabah : 11 octobre 2011*).

En dépit de toutes ces mesures, des pratiques malsaines ont été rapportées par la presse. *Le Soir* daté du 15 novembre 2011, révélait qu'avant la date butoir de dépôt des candidatures fixée au 11 novembre, la transhumance a refait encore parler d'elle. Le journal affirmait qu'il y avait une montée en flèche du nombre d'hommes politiques ayant décidé de retourner leur veste. Des estimations indiquent que 620 candidats auraient changé de maillot. A défaut de bénéficier d'une accréditation par leur formation initiale, ils la cherchent tout simplement ailleurs. Pratiquement toutes les formations ont enregistré les arrivées de nouvelles recrues, même ceux qui se prononçaient contre la transhumance. Et pourtant, la nouvelle Constitution était censée mettre un terme à ce phénomène, en lui consacrant l'article 61.



TRANSPARENCY MAROC

Association reconnue d'utilité publique

Autre grave scandale ayant entaché ces élections, c'est l'acceptation de la candidature d'El Ferraâ alors qu'il avait été **condamné en mars 2011 à 4 ans de prison dont 30 mois avec sursis pour « détournement de deniers publics, faux et usage de faux, corruption, abus de confiance, abus de pouvoir, blanchiment de fonds et complicité »** dans l'affaire de la Mutuelle générale du personnel des administrations publiques (MGPAP). Il s'est en effet présenté aux élections législatives du 25 novembre dans la ville d'Essaouira. Après le rejet de sa candidature par les services administratifs de la province d'Essaouira, il a déposé une requête en référé auprès du tribunal de première instance de la ville qui a rendu son jugement, samedi 19 novembre, en un temps record. Il n'a fallu aux juges que 3 bonnes heures pour dire qu'El Ferraâ est éligible et à ce dernier encore moins de temps pour se présenter au scrutin avec sa nouvelle famille politique. A la suite de cela, la commission de la Coordination nationale des délégués et des administrations publiques de la MGPAP a rendu public un communiqué dans lequel elle dénonce la décision d'accepter la candidature d'El Ferraâ aux élections législatives dans la circonscription d'Essaouira (*Libération 21/11/2011*).

Le Conseil national des droits de l'homme (CNDH), affirme également dans un rapport préliminaire sur la mission d'observation indépendante et neutre qu'« **il a été distribué plus de dons en nature que d'argent par certains candidats lors des élections législatives** anticipées du 25 novembre dernier. Le contenu de ce rapport a été présenté à la presse le 29 novembre à Rabat. Toutefois, le CNDH affirme que « les irrégularités observées sont statistiquement peu fréquentes, et n'entachent en aucun cas la crédibilité et la sincérité du scrutin » (*L'Economiste/Le Matin/Le Soir/ALM/Les Echos/Libération : 30/11/2011*).

La campagne électorale : tous contre la corruption

Les partis politiques engagés dans les élections font tous et sans exception de la lutte contre la corruption une priorité :

Le Parti Justice et Développement(PJD) a fait de la lutte contre la corruption son cheval de bataille. Dans son édition du 26 octobre *Akhbar Al Yaoum* rapporte les cinq axes du programme de ce parti, parmi lesquelles « **l'édification d'un Etat de droit avec comme priorité la lutte contre la corruption** ».

Le quotidien *Attajdid* du 12 décembre, citant un sondage commandité par le magazine Actuel, rapporte que 62% des marocains considèrent la lutte contre la corruption comme une priorité pour le futur gouvernement.

Le Parti de l'Istiqlal de son côté s'engage à lutter contre la prévarication, l'économie de rente et les privilèges, il se propose d'interdire le cumul des mandats, d'améliorer la loi sur les marchés publics et de lutter contre l'impunité et les privilèges (*L'Opinion* du 25 novembre).

Le PPS quant à lui s'engage à faire de la lutte contre la corruption un « **chantier permanent et à gagner 50 places à l'Indice de perception de la corruption** » (*Al Bayane* 25 novembre 2011)

A travers son programme électoral dévoilé jeudi 3 novembre 2011 à Casablanca, **l'Union Constitutionnelle(UC)** décline ses défis autour de deux axes majeurs, à savoir «**la lutte contre Al Fassad et la Hogra**». En effet, le parti de l'UC déclare dans son programme qu'il «considère la lutte contre Al Fassad comme le chantier numéro un sans lequel toutes les réformes seront vidées de leur substance». De même pour la «Hogra» contre laquelle l'Union «compte lutter en revalorisant la pleine citoyenneté qui permettra aux Marocains d'exiger de jouir de tous leurs droits prévus par la Constitution» (*Aujourd'hui Le Maroc* du 10 novembre 2011).



TRANSPARENCY MAROC

Association reconnue d'utilité publique

II-Les rapports qui accablent le Maroc

a)Les résultats des rapports internationaux officiels

En 2011, le Maroc a fait du surplace en matière de lutte contre la corruption en dépit de la volonté politique affichée de combattre le fléau. Les résultats de **l'Indice de perception de la corruption (IPC)** 2011 de Transparency International corroborent ce constat. L'IPC a en effet classé le Maroc à **la 80^{ème} place sur 183 pays, avec une note en dessous de la moyenne (3.4)**. Le nouveau classement 2011 a montré non seulement la difficulté de faire mieux, mais aussi le grand hiatus qui existe entre les déclarations des pouvoirs publics concernant la lutte contre la corruption et la réalité puisque manifestement le Maroc a obtenu la même note qu'en 2010 (3.4 sur 10 et 85^{ème} place sur 178 pays).

D'autres rapports internationaux officiels confirment également ce constat alarmiste du niveau endémique de la corruption au Maroc. En effet, le dernier rapport de l'ONG Global Integrity sur la corruption et le développement de la transparence dans le monde arabe et la région Mena a fait état d'une hausse de la corruption **au Maroc car le Royaume obtient le score très bas de 56 sur 100**. Le rapport, établi par plusieurs journalistes et spécialistes, souligne les obstacles faits à la presse indépendante, l'ambiguïté sur l'origine de la fortune des hauts responsables et des membres du gouvernement, ainsi que le manque de contrôle sur le détournement des biens de l'Etat.

Par ailleurs, le rapport annuel du forum économique mondial de l'année 2011-2012 révèle que la compétitivité de l'économie marocaine souffre de plusieurs entraves, notamment la corruption qui ravage les administrations publiques. Comme si cela ne suffisait pas, une étude réalisée par un cabinet allemand **affirme que la corruption coûterait en moyenne 200 000 dirhams à chaque citoyen marocain**. L'étude qui a concerné 33 pays affirme que cette corruption est utilisée à toutes les étapes de la vie du citoyen : pour passer un examen, obtenir un diplôme ou un emploi, être enterré dans un cimetière etc.

Une étude rendue publique par la Banque mondiale (BM) en décembre 2011 sur l'argent mal acquis et l'économie dans les pays en développement révèle que les pertes provoquées par la corruption et la fraude fiscale ont un impact délétère sur les investissements productifs. Selon les estimations de la BM, **le manque à gagner pour le Maroc en matière de corruption s'inscrit dans une fourchette comprise entre 0,5 % et 2 % du PIB (plus de 779 milliards de dirhams en 2010)**. Les impôts non collectés, eux, tourneraient autour de 20 milliards de dirhams. Les estimations de la BM donnent raison à Hamad Kassal, membre de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) qui, dans une déclaration au quotidien Al Khabar daté du 14 juillet 2011, révélait que **la corruption coûterait 2% du PNB, l'équivalent de dix milliards de dirhams**, montant qui aurait pu contribuer à réduire le chômage de 4%, avant d'ajouter que trois facteurs peuvent participer à lutter contre la corruption : la reddition des comptes, le renforcement des prérogatives de l'ICPC et la transparence dans les marchés publics.

b) Le rapport de la Cour des comptes

Le rapport de la Cour des comptes couvrant l'exercice 2009 est alarmant à plus d'un titre. Par l'ampleur des dysfonctionnements constatés dans des institutions censées jouer un rôle majeur dans le développement national et local (**le CIH, le Haut commissariat aux eaux et forêts, les CRI, l'ANAPEC, les offices de mise en valeur agricole, les collectivités locales...**), et par les dilapidations et détournements avérés qui montrent le peu de cas qui est fait de la gestion des biens et ressources de l'Etat, l'irresponsabilité semble s'instituer au détriment de l'efficacité et de la reddition des comptes.



TRANSPARENCY MAROC

Association reconnue d'utilité publique

Inquiétant aussi, les recommandations adressées par la Cour des comptes lors des rapports précédents n'ont pas été prises en compte par la majorité des institutions concernées, c'est le cas d'un grand nombre d'établissements publics et non des moindres, **dont l'Office national de l'électricité (ONE), les chambres d'agriculture, le Centre marocain de développement des énergies renouvelables (CDER), le ministère de la Culture, le département des pêches maritimes** et tant d'autres.

Les inquiétudes exprimées au Roi par le président de la Cour des comptes sont loin d'être rassurantes. On y lit notamment que : « Dans ce contexte, la préservation des deniers publics devient non seulement une condition d'une gestion optimale des ressources de l'Etat, mais aussi un gage de sa sécurité financière. Cependant, il importe de souligner que ce souci n'est pas suffisamment pris en considération par l'ensemble des gestionnaires publics...Par ailleurs, ce problème de la qualité des ressources humaines se pose avec acuité au niveau des collectivités locales et risque parfois d'y créer des situations de léthargie. Cette contrainte est doublée souvent de la recherche de privilèges privés au détriment de l'intérêt général. »

Mais si dans la majorité des institutions auditées, le rapport de la Cour des comptes relève des dysfonctionnements liés à des gestions défaillantes et au non-respect des recommandations émises précédemment par la Cour, le plus grand scandale révélé par le rapport demeure celui **du CIH**. Outre les dysfonctionnements dans la gestion de la banque (absence de stratégie, non-respect des recommandations des rapports précédents de la Cour...), il montre du doigt l'octroi d'avantages illégaux à l'ancien président, à de nombreux responsables de la banque et à certains proches, dont l'acquisition de biens appartenant à la banque à des prix symboliques au regard des prix du marché de l'immobilier (*L'Economiste, Édition N° 3513 du 21 avril 2011*).

A la lecture du rapport les ex dirigeants du CIH ont géré l'entreprise dans la confusion la plus totale et à l'abri de tout contrôle, sans éveiller la curiosité et l'obligation de rigueur des institutions de tutelle. Du fait des incompétences réelles ou feintes de ces mêmes dirigeants, les deniers publics se sont volatilisés en toute impunité. Aux dernières nouvelles le dossier aurait été transmis au parquet général de Rabat et à la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ) de Casablanca. Transparency Maroc avait en son temps exprimé son étonnement et condamné ces opérations pour le moins douteuses.

L'affaire ONE/ONEP relative à l'octroi du marché de communication à la société *Media Consulting*, propriété de Fouad Ali Al Himma, pour la fusion de ces deux établissements étatiques, est aussi saisissante. M. Rachid Filali Meknassi notait d'ailleurs que : « ... ce projet même de fusion est un élément de scandale. C'est une fusion qui échappe largement au contrôle, et dont la justification même reste à établir ». Selon lui « l'ONE a un passif alarmant en matière de gouvernance. L'attribution des quatre premières tranches pour l'exploitation de la centrale de Jorf Al Asfar demeure une tache noire dans les annales de cet établissement public. Au sujet de l'attribution des cinquième et sixième tranches, les éléments du dossier du litige porté devant les tribunaux des Etats-Unis apportent de graves accusations de corruption ».

Ce rapport a aussi été à l'origine d'enquêtes et de poursuites judiciaires

III-Les cas de corruption, infractions assimilées et dysfonctionnements rapportés par la presse

La lecture des articles de presse traités dans les publications hebdomadaires de l'Observatoire de la corruption montre que des problèmes graves affectent le pays, sa gouvernance, ses élites politiques, sa justice, ses collectivités territoriales, son enseignement, son système de santé, ses



TRANSPARENCY MAROC

Association reconnue d'utilité publique

entreprises et établissements publics, et bien d'autres secteurs. Oui la corruption règne, le népotisme s'étend, les passe-droits fleurissent, les détournements et dissipations de biens et de deniers publics s'évalent. Passons en revue, à titre illustratif et par secteur, certains des scandales relayés par la presse nationale en 2011.

1-La gouvernance locale mise à mal par la récurrence d'actes de corruption, de dissipation de deniers publics et la violation de la charte communale

Les investigations que la Cour des comptes a menées, au titre de l'année 2009, notamment les 115 missions réalisées et les 305 contrôles des cours régionales des comptes ont mis en lumière de nombreux dysfonctionnements dans les organismes publics. Ces dysfonctionnements concernent la transparence dans la gestion, la marginalisation de certaines instances dirigeantes, notamment les conseils d'administration pour les entreprises publiques ou les conseils élus pour les collectivités locales (*Le Matin, L'économiste, Al Massae, Assabah, les Echos, Maroc hebdo : 22/04/2011*). D'ailleurs, à la suite du rapport de la cour régionale des comptes pour l'exercice 2009, plusieurs ex-présidents de communes de la région de Chaouia-Ouardigha ont été poursuivis en justice. Les ex-présidents des communes de El Gara, Sidi El Aidi, Sahel Oulad H'Riz et Ras El Aïn ont été poursuivis pour divers délits dont la corruption, le détournement et la dissipation de biens publics.

Dans la retentissante affaire dite « affaire des agréments » de la ville de Salé, la chambre criminelle d'appel chargée des crimes financiers près la Cour d'appel de Salé a confirmé, lundi 14 mars 2011, la décision rendue en premier ressort contre 23 personnes. La Cour a ainsi confirmé les peines d'emprisonnement de 2 à 4 ans assorties de 5000 DH d'amende à l'encontre des accusés pour « association de malfaiteurs et corruption », (*MAP, L'Opinion, Al Bayane, Al Ahdath al maghribia, Annahar al Maghribia, Akhbar al Yaoum, Al Alam, 16 mars 2011*).

Dans la commune d'Oulmès, dans une affaire de « détournement de deniers public, faux et usage de faux en écritures publiques, trafic d'influence, usurpation de fonctions et contrefaçon du sceau de l'Etat » où de nombreuses personnes étaient poursuivies, la chambre criminelle chargée des crimes financiers près la cour d'appel de Salé a prononcé, vendredi 14 janvier, une peine de quatre ans de prison ferme assortis d'une amende 10.000 DH contre le président du conseil communal, accusé principal dans cette affaire. Deux conseillers communaux ont été condamnés à une année et demi de prison ferme assortie d'une amende de 5.000 DH chacun. (*Al Maghribia, 18 janvier 2011*).

Les quotidiens *Assabah* et *Al Ittihad Al Ichiraki* datés du 08 juin 2011, ont rapporté la condamnation à quatre ans de prison ferme pour « détournement de deniers publics » de l'ancien président de la commune de Moulay Abdellah dans la ville d'El Jadida.

A Marrakech, un groupe d'avocats a déposé lundi 20 juin une plainte auprès du parquet de Marrakech au nom de l'Instance nationale de protection des biens publics. Il s'agirait de détournement, de dissipation de deniers publics, de corruption, d'abus de pouvoir, de falsification de documents et d'enrichissement illicite. La société de transport urbain « City one » ainsi que le projet de construction du marché de gros des fruits et légumes de Marrakech seraient au cœur de cette affaire ou plusieurs milliards de centimes auraient été détournés (*Al Massae, Al Khabar, Attajdid, Akhbar al Yaoum, Al ahdath Al Maghribia, 22 juin 2011*).

Akhbar Al Yaoum daté du 07 juillet 2011 a rapporté qu'un groupe d'avocats du barreau de Marrakech a déposé une plainte devant le procureur général du roi de la cour d'appel de Marrakech, au nom de l'Instance nationale de protection des biens publics (INPBP) contre un parlementaire, ex-président du conseil communal de la municipalité de Ménara Guéliz, et membre de l'actuel conseil communal. L'INPBP l'accuse de détournement et de dissipation de deniers publics, corruption, trafic d'influence



TRANSPARENCY MAROC

Association reconnue d'utilité publique

et enrichissement illégal. L'affaire de la cession d'un terrain au casino « Saadi » par la municipalité en 2001 à une société touristique pour une somme ne dépassant pas 600 DH le mètre carré est à l'origine de la plainte.

L'ancien président du conseil communal de Youssoufia est accusé de détournement de deniers publics et des fonds d'aides destinés aux sinistrés du séisme d'Al Hoceima. Quatre fonctionnaires municipaux ont été également poursuivis dans cette affaire, dont l'actuel chef de la division des collectivités locales de la municipalité de Youssoufia, deux fonctionnaires et un ex-responsable du parc municipal (*Al Khabar*, 26/07/2011).

A El Jadida, le juge d'instruction de la cour d'appel de la ville a ordonné, vendredi 22 juillet, le placement sous mandat de dépôt de l'ancien président du conseil communal et de 17 responsables pour détournement et dissipation de deniers publics, falsification de documents administratifs, abus de confiance, trafic d'influence, expropriation illégale, et exonération illégale de taxes communales. Une enquête a été ouverte sur des irrégularités dans la gestion de la commune urbaine d'El Jadida durant le mandat de l'ancien président communal. (*Assabah*, *Al Khabar* 25/07/2011).

La police judiciaire de la gendarmerie royale d'El Jadida a entendu plusieurs conseillers communaux de la commune de Laghdira, cercle d'Azemmour, à la suite de leurs plaintes contre le président de la commune l'accusant de détournement de deniers publics. Les plaignants ont publié une lettre dans laquelle ils assurent que le président de la commune aurait alloué un budget de 42 000 DH à la location de bureaux, alors que la commune n'en aurait utilisé aucun (*Assabah*, 17/08/2011).

Une enquête a été ouverte sur la gestion communale de Casablanca à la suite d'une plainte déposée le 13 juillet 2011 contre Sajid, maire de la ville et contre le patron de la Lydec, par Abd El Haq Mabchour, conseiller municipal. Le procureur général du roi à la cour d'appel de Casablanca a requis l'ouverture d'une instruction concernant Mohammed Sajid, maire de Casablanca et le président directeur général de la «Lydec» soupçonnés de dissipation de deniers publics et de corruption (*Al Khabar*, 03-04/09/2011).

Le journal électronique *Goud*, a révélé sur son site en septembre 2011 que l'Instance nationale de protection des biens publics (INBP) a déposé, mardi 13 septembre, une plainte auprès du procureur générale du roi d'Agadir à l'encontre du président du conseil municipal d'Inezgane, et d'un entrepreneur pour détournement de 78 milliards de centimes, destinés au projet de construction d'un centre commercial dans la ville d'Inezgane. La police judiciaire aurait entendu Tarik Sbaï, président de l'INBP pour s'assurer de la crédibilité de sa plainte.

A Meknès un vice-président du conseil municipal a été pris en flagrant délit de corruption. Il a en effet été arrêté jeudi 13 octobre 2011 et condamné à deux ans de prison (*L'Opinion*, *Al Massae*, *Akhbar Al Yaoum*, *Al Ahdath Al Maghribia*, *Al Ittihad Al Ichtiraki*, *Al Alam* 09/11/2011).

2-La justice gangrenée par la corruption et en manque d'efficacité et d'effectivité

Un début de réforme de la justice est intervenu. Les juridictions communales et d'arrondissements créées en 1974, qui avaient fait l'objet de nombreuses critiques, notamment du fait du rôle important qu'y jouait l'autorité locale, sont supprimées (loi n° 07-11). Elles sont remplacées par les juridictions de proximité (loi n° 42-10). Parallèlement des modifications sont apportées au dahir sur l'organisation judiciaire, au code de procédure civile et au code de procédure pénale (lois n° 34-10, 35-10 et 36-10)



TRANSPARENCY MAROC

Association reconnue d'utilité publique

(MAP, 7 septembre 2011). Dans le domaine qui nous intéresse des sections de crimes financiers sont créées auprès des Cour d'appel désignées par décret. Sont considérés comme crimes financiers selon la loi, les infractions prévues aux articles 241 à 256 du code pénal (détournements, concussion, prise illégale d'intérêts, corruption, trafic d'influence)(*Les Echos 15 novembre 2011*).

Le ministre de la justice a adressé un courrier aux procureurs généraux leur demandant de « veiller à l'accélération des dispositions relatives aux dossiers de dilapidation des biens publics et de corruption qui sont devant leurs juridictions. » (*L'Economiste*, 24 mars 2011).

Toutes ces initiatives de réforme ne doivent pas occulter le fait que la justice demeure encore un secteur non seulement gangrené par la corruption mais qui souffre aussi de dysfonctionnements graves, d'un manque d'efficacité et d'effectivité. Les révélations de la presse en 2011 le prouvent. Dans un entretien avec le quotidien *L'Economiste* daté du 12 mai 2011, on peut constater que le ministre de la justice, Mohamed Taieb Naciri, reconnaissait que « la corruption dans le milieu judiciaire est un fléau ».

Le quotidien *Al Massae* daté du 15 mars 2011, reprenait un communiqué intitulé « contraintes au tribunal de première instance », et adressé par 29 avocats du barreau de Sefrou au ministre de la justice, au procureur général de la cour d'appel et au bâtonnier de la ville de Fès. Ces avocats dénonçaient des dysfonctionnements au tribunal de la ville en citant notamment l'absence quasi permanente des juges, le non-respect des horaires et des prononcés de jugements sans « attendus ». Ils dénonçaient aussi le fait que les juges « reçoivent des justiciables dans leurs bureaux » et ont exigé que leur bâtonnier prennent les dispositions légales qui s'imposent.

Le 24 mars 2011, c'est le quotidien *Aujourd'hui Le Maroc* qui rapportait les propos du président de l'Instance nationale de protection des biens publics au Maroc (INPBPM), Tarik Sbaï, qui avait annoncé, dans un entretien accordé à ce journal, que son instance comptait publier les noms des magistrats et des personnes corrompues. Tarik Sbaï avait également affirmé lors de l'entretien que les juges concernés sont de « gros calibres ».

Par ailleurs, l'hebdomadaire *Challenge* du 22 octobre 2011 notait que la réforme du secteur judiciaire, longtemps attendue et ardemment voulue, et qui devrait permettre à la profession d'avocat de sortir de son marasme n'a rien changé puisque les avocats se plaignent des conditions d'exercice de leurs fonctions. *Challenge* rapportait aussi que plusieurs sit-in de protestation contre la situation critique des juridictions nationales ont eu lieu dans plusieurs villes avant d'ajouter qu'hormis l'absence de suivi du travail des avocats, l'autre fléau que vit la profession est celui de la corruption et l'absence de conscience morale. C'est, selon Me Hassani Idrissi, secrétaire général du syndicat des avocats du Maroc (SAM), le problème majeur qui perturbe toutes les exigences légales empêchant les parties de jouir du droit de bénéficier d'un procès équitable. Selon lui, la corruption marginalise le rôle de l'avocat dans la prise de décisions judiciaires et dans l'application de la justice. Afin d'endiguer ce fléau, le SAM espère voir poindre une réelle volonté politique de changer les fondements de la gouvernance et la répartition des richesses, mais également de jeter les bases d'une justice sociale.

Un dossier spécial de l'hebdomadaire *Le Reporter* (numéro 620 du 10 novembre 2011) traite de cette question. Intitulé « Exécution des décisions de la justice : le calvaire », ce dossier montre à quel point « l'exécution des décisions de justice reste un point noir ». Contacté par *Le Reporter*, Jalal Tahar, avocat à Casablanca, affirme : « ce sont surtout les administrations dépendant de l'Etat qui résistent à l'exécution des jugements. Il s'agit des décisions de justice qui sont prononcées contre des administrations et établissements publics. Lesquelles décisions posent de réelles difficultés quant à leur exécution. Car les institutions refusent de s'incliner. Et il faut le souligner, il n'y a vraiment pas de moyens pour les obliger à se plier aux décisions des juges ». Même constat chez Mohamed Ansari, conseiller parlementaire istiglalien à la deuxième chambre. Il indique que « la plupart des jugements



TRANSPARENCY MAROC

Association reconnue d'utilité publique

qui ne trouvent pas leur voie vers l'exécution sont ceux prononcés contre l'Etat. Il est toujours difficile de procéder à la saisie des biens publics. Car nous n'avons pas une loi qui oblige les organismes étatiques et les collectivités locales à se plier aux décisions des juges ». Le parlementaire insiste alors sur la nécessité de faire aboutir le projet de loi fixant les procédures d'exécution. Selon lui, « l'Etat doit intervenir pour l'aboutissement de ce projet de loi, lequel projet fixera les démarches nécessaires à même de parvenir à une meilleure application des jugements ».

3-Police et gendarmerie : You tube au service du flagrant délit de corruption ?

Le 12 octobre 2011, le site électronique *Bladi.net* a publié un article intitulé « forces de l'ordre : la sûreté nationale mauvais élève ». *Bladi.net* reprenait les révélations de l'hebdomadaire *Al Watan Al Ane* de la même date. Cet article soulignait : « le service de la sûreté nationale a la réputation la plus mauvaise au Maroc comparé aux autres services des forces de l'ordre tels l'armée, la douane et la protection civile. Les services de sécurité nationale ont ainsi été impliqués dans 70 scandales, auxquels sont mêlés 161 de ses membres, durant les 16 derniers mois. La gendarmerie Royale arrive en deuxième position avec 29 affaires pour 86 gendarmes impliqués. La troisième place est détenue par l'administration territoriale avec 22 affaires pour 30 de ses employés impliqués. Les fonctionnaires impliqués dans ces scandales ont été poursuivis pour extorsion de fonds, chantage, corruption, manquement à leurs tâches, fautes professionnelles, torture et abus de pouvoir. Les Forces auxiliaires quant à elles, se portent « mieux » puisque « seules » 17 affaires impliquant 59 éléments, se sont produites durant cette même période. Un colonel major, un officier du renseignement militaire, un lieutenant-colonel et un commandant se trouveraient sur la liste des personnes poursuivies dans ces affaires. Toutes concernent le trafic international de drogue, la contrebande et le non-respect des règles militaires. »

Le dimanche 9 janvier 2011, le parquet de Nador a ordonné la mise en détention à la prison locale d'un policier filmé en flagrant délit de corruption. La direction générale de la sûreté nationale a émis un avis de recherche concernant l'auteur de l'enregistrement vidéo, impliqué dans l'affaire en tant que corrupteur. Par la suite, le prévenu a été remis en liberté provisoire (*Attajdid, 6 janvier 2011*).

Il en va de même des trois gendarmes arrêtés en flagrant délit de corruption à Azemmour le jeudi 13 janvier 2011 (*Akhbar Al Yaoum, 12 janvier 2011*). Le quotidien *Al Massae* daté du 20 avril 2011 a révélé que les trois gendarmes ont été révoqués des rangs de la gendarmerie royale et le commandant de brigade d'Azemmour a été suspendu puis muté à la gendarmerie d'El Jadida, sans être inculpé.

Autre affaire, le site *Youtube* a diffusé une vidéo montrant cinq policiers dont un officier recevant des pots-de-vin des commerçants du marché de gros Moulay Rachid à Casablanca. Le parquet a ordonné jeudi 6 janvier, la mise en détention préventive des cinq policiers, après enquête sur le contenu de la vidéo. La vidéo a montré également des agents des forces auxiliaires en flagrant délit de corruption (*Assabah, Akhbar Al Yaoum, 12-13/02/2011*).

Al Massae daté du 25 février 2011 a par exemple rapporté la condamnation de deux fonctionnaires de police à 20 ans de prison ferme par la cour d'appel de Tanger le mercredi 23 février 2011. Les deux policiers, le comptable de la préfecture de police et son adjoint, ont été condamnés pour détournement de fonds publics et falsification de documents administratifs.

Le lundi 25 avril 2011 la brigade judiciaire de la gendarmerie royale a déféré deux gendarmes devant le procureur du roi de la cour d'appel de Rabat pour corruption. Celui-ci a ordonné leur mise en détention à la prison de Salé. Les deux gendarmes avaient été pris en flagrant délit de corruption à Sidi Allal Bahraoui (province de Salé) au moment où ils percevaient de l'argent d'un conducteur (*Al Massae, 28/04/2011*).



TRANSPARENCY MAROC

Association reconnue d'utilité publique

Le vendredi 3 juin, c'est le tribunal permanent des Forces armées royales de Rabat qui plaçait dix gendarmes de différentes villes sous mandat de dépôt à la prison de Salé. Ces gendarmes avaient été pris en flagrant délit de corruption par les différentes commissions d'inspection de l'état-major de la gendarmerie royale sur les routes et autoroutes de plusieurs villes (*Assabah, 08/06/2011*).

Le service des inspections et contrôle de l'état-major de la gendarmerie royale a également arrêté, mardi 23 août 2011, deux éléments de la gendarmerie royale de Benslimane en flagrant délit de corruption. Les deux gendarmes en service de police des routes avaient été pris en flagrant délit de corruption sur la route régionale n° 313, à 17 km à l'Est de Benslimane. Ils ont été rayés des rangs de la gendarmerie royale et présentés à la justice (*Infomédiaire/MAP, 25/08/2011*).

Le quotidien *Aujourd'hui Le Maroc* du 15 septembre 2011 a révélé l'arrestation à Taroudannt d'un commissaire de police pour corruption. Le journal a rapporté que le commissaire en cause serait intervenu en faveur d'une personne appréhendée pour avoir utilisé un faux numéro d'immatriculation sur une voiture. L'intervention du policier n'était pas gratuite, mais contre une somme de 40 000 DH, a conclu le journal.

Al Massae du 21 décembre 2011, a révélé que le lundi 19 décembre 2011, le tribunal militaire de Rabat a condamné à deux ans de prison ferme six gendarmes poursuivis pour corruption à Fès.

4-Le secteur de la santé miné par la corruption et les dysfonctionnements

Le secteur de la santé est gravement touché par des affaires de corruption et autres irrégularités. Les cas relevés par la presse nationale durant l'année 2011 illustrent parfaitement cette situation. La presse a en effet rapporté des cas de détournements de fonds, de pots-de-vin, de dissipation de deniers publics, d'irrégularités dans la gestion des mutuelles et établissements hospitaliers, ainsi que le manque de transparence de la part des industries pharmaceutiques.

Les résultats de l'étude de l'ICPC sur le phénomène de la corruption dans le secteur de la santé ont été présentés mardi 27 septembre. Très instructive, cette étude conforte l'idée selon laquelle ce phénomène est largement répandu dans les établissements hospitaliers publics. Les résultats montrent ainsi que la corruption touche l'ensemble du dispositif de prise en charge des patients mais à des niveaux variables. Les hôpitaux sont les plus exposés et particulièrement au niveau des admissions (un taux de corruption avoisinant les 56%). La forme la plus courante de la corruption est le pot-de-vin. Selon l'étude, les montants des pots-de-vin peuvent aller de 20 à 200 DH et même atteindre 5 000 DH voire plus en cas de problème de santé grave demandant une intervention lourde et urgente. L'étude met en évidence l'ignorance des citoyens de toutes les mesures mises en place par le ministère pour lutter contre ce fléau et révèle aussi le taux insignifiant de dénonciation du phénomène (1%). Presque tout le monde préfère donc fermer les yeux et laisser faire (93%) (*Le Matin/Le Soir/ALM/L'Economiste/Assabah/Akbar Al Yaoum/Al Khabar/Sahara Maghribia, 28/09/2011*).

A ces dysfonctionnements dans la gestion, s'ajoutent des affaires de recrutements douteux. Le ministère de la santé enquêterait sur une affaire de recrutement illégal de sept personnes dans ses différents services administratifs à Oujda. (*Assabah/ Al Ahdath Al Magribia, 08-09/10/2011*).

Le quotidien *Libération* daté du 14 septembre 2011, a publié un article affirmant que la corruption au centre hospitalier provincial d'Essaouira se pratique sous la forme des détournements de malades vers les cliniques privées. De nombreux services ont en effet commencé à servir de tête de pont à une structure sanitaire privée qui a ouvert ses portes.



TRANSPARENCY MAROC

Association reconnue d'utilité publique

Le secteur de l'industrie pharmaceutique n'est pas en reste, un rapport du Conseil de la concurrence intitulé « Etude sur la concurrentiabilité du secteur de l'industrie pharmaceutique », rendu public en 2011, épingle les profits déguisés des laboratoires. Le rapport pointe du doigt la manipulation des prix de transfert entre les multinationales et leurs filiales locales. La technique la plus utilisée par les multinationales est de facturer le produit fini ou la matière première à sa filiale marocaine à un prix anormalement élevé. Ce qui permet, selon le Conseil de la concurrence, de rapatrier les bénéfices en se soustrayant à une bonne partie des impôts relatifs à la vente de ces produits. Le rapport s'appuie aussi sur certaines indiscretions bancaires, selon lesquelles ces pratiques s'effectueraient à grande échelle dans d'autres secteurs de l'économie nationale. (*L'Economiste/Les Echos 01/11/2011*).

Par ailleurs, le rapport du conseil de la concurrence a dénoncé les pratiques condamnables de certains laboratoires pharmaceutiques qui paient des médecins pour qu'ils prescrivent des médicaments en provenance de ces laboratoires. Les médecins concernés remplissent pour chaque malade un formulaire comportant tous les renseignements sur le patient, dont le numéro de téléphone portable, et le prix payé au médecin contre ce formulaire par le laboratoire varie entre 200 et 300 DH par malade. Le laboratoire peut, par la suite et grâce à ce formulaire, contacter les patients - qu'il connaît donc très bien - pour s'assurer qu'ils prennent bien ses produits et non ceux de la concurrence. C'est donc avec raison que le Conseil de la concurrence considère ces pratiques qui violent le secret professionnel comme une atteinte flagrante aux droits de la personne et du malade (*Assabah, 1er novembre 2011*). L'ampleur de l'anarchie qui règne dans le secteur sanitaire en l'absence de discipline et de mécanismes de sanction, a été aussi constatée par Ibrahim Adanass, un parlementaire du parti de la justice et du développement (PJD), qui affirmait que « les certificats médicaux sont délivrés contre des sommes d'argent dont le montant varie selon les cas. » « Les femmes enceintes doivent payer des pots-de-vin pouvant atteindre 1 000 DH pour être bien traitées et pouvoir accoucher dans de bonnes conditions dans les hôpitaux publics », a noté le parlementaire (*Assabah, 28-29 mai 2011*).

L'affaire la plus emblématique reste celle de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). 28 personnes sont poursuivies dans cette affaire pour complicité de détournement et dissipation de deniers publics. A l'origine de l'affaire, le rapport parlementaire de 2002 qui a révélé les dissipations (dont le montant est estimé à 115 milliards de dirhams) dues notamment à la mauvaise gestion, à la gabegie, aux détournements et aux malversations impliquant plusieurs hauts responsables (*Libération/Al Khabar/Attajdid, 04/08/2011*). Malheureusement, le procès dans cette affaire connaît d'interminables reports. Toutefois, *L'Economiste* du 28 décembre 2011 rapportait qu'après 10 ans d'attente, les choses sérieuses vont enfin commencer.

5-Règne de l'opacité dans la passation de certains marchés publics

Des irrégularités et l'absence de transparence dans la passation de certains marchés publics ont été rapportées par la presse en 2011. S'il y a une affaire qui témoigne vraiment de l'opacité qui règne dans ce domaine, c'est celle rapportée par *Al Massae* daté 24 août 2011 qui soulignait qu'une polémique serait née concernant la passation du marché portant sur la construction de 38 000 logements entre la société ADDOHA et l'Agence de logements militaires, et que le gouvernement aurait décidé de trouver une solution à la polémique soulevée. Le premier ministre aurait signé un décret autorisant les deux organismes à créer une société immobilière au capital de 100 millions de dirhams où ils seraient associés à parts égales. Le chiffre d'affaires escompté serait de 12 milliards de dirhams sur 10 ans.

Le même quotidien *Al Massae*, dans son édition du 9 mars 2011, révélait que Fouad Ali El Himma proche du roi Mohammed VI, serait impliqué dans une affaire de corruption et de violation des règles d'octroi des marchés publics. Les faits divulgués par le quotidien datent d'avril 2010. Il s'agit selon *Al Massae*, documents à l'appui, d'un « deal » entre l'Office national de



TRANSPARENCY MAROC

Association reconnue d'utilité publique

l'électricité (ONE) et le Cabinet Media Consulting. Sur les documents publiés par le quotidien, il est précisé que l'ONE a conclu un contrat négocié avec le Cabinet Mena Media Consulting qui lui apporte « l'assistance et l'accompagnement dans la conception, le déploiement et le suivi de la stratégie de communication institutionnelle et opérationnelle de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable ». Montant des prestations : 7 500 000 dirhams hors taxes, sur une durée de dix mois, soit un forfait mensuel de 750 000 DH. L'affaire a été conclue sans respecter la réglementation des marchés publics. Les procédures d'appel d'offre et de sélection sur critères transparents n'auraient pas été appliquées ».

Le quotidien *Al Massae* daté du 08-09 janvier 2011 révélait des irrégularités dans la passation d'un marché par l'hôpital Ibn Sina de Rabat. Selon des documents obtenus par le quotidien, la direction du CHU de Rabat avait attribué un marché pour l'acquisition de matériel dentaire à la société Sipromed pour une valeur totale de 5 346 360 DH. Ce qui était bizarre dans la passation de ce marché, c'est la différence de prix entre l'offre retenue et celle de la deuxième société candidate (MACDOMAR) qui était de 2 330 337 DH. Selon les sources d'*Al Massae*, il s'est avéré que la société attributaire n'a pas été en mesure de tenir les engagements prescrits par le cahier des charges.

L'attribution du TGV et des tramways sans appel à la concurrence ont également émergé comme exemples d'opacité de gestion, de violation des règles afférentes aux commandes publiques et de mépris des priorités économiques et sociales. La crise du transport urbain de Rabat est désignée aussi comme résultat des conflits d'intérêts et des attributions forcées de concessions sans contrôle, suivi ni prévision. Selon le *Courrier International*, les détracteurs du projet TGV, mis en œuvre sans consultations ni appels d'offres, se font entendre et avec éclat. "Ce TGV est un scandale dans les conditions actuelles du Maroc", s'indigne l'économiste Fouad Abdelmouni, alors que Karim Tazi, puissant homme d'affaires établi à Casablanca relève que "le projet a été approuvé et octroyé dans un manque de transparence total". Le prix initial a été revu plusieurs fois à la hausse, et le chantier a surtout été attribué sans appel d'offres. Selon la presse française, l'Allemagne aurait été froissée d'avoir été éjectée du projet et aurait même usé de son veto pour empêcher le prêt de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Le 05 juillet 2011, le quotidien *Assabah* révélait que 300 personnes soupçonnées de corruption seront traduites devant la justice. Il s'agirait de conseillers communaux, de fonctionnaires, d'entrepreneurs et d'agents de l'autorité soupçonnés d'infractions aux règles et procédures relatives aux marchés publics, et de diverses transactions illégales.

Al Massae daté du 23-24 juillet 2011, rapportait que la société d'un ancien cadre de la régie autonome multiservices d'Agadir avait monopolisé tous les marchés publics lancés par la régie depuis 2002, avec un record de six marchés par an, en 2003, 2008, 2010 et 2011. Selon des informations parvenues au quotidien, cette société aurait décroché une cinquantaine de marchés depuis sa création au milieu des années 90. Elle aurait monopolisé 37 marchés entre 2002 et 2011. Ce monopole suscite des interrogations quant aux circonstances de passation de ces marchés. Selon *Al Massae*, ceci serait dû à des complicités au sein de la régie.

Toujours en termes d'irrégularités dans la passation des marchés publics, le quotidien *Al ahdath Al Magribia* du 19 septembre 2011 rapportait la polémique née autour d'un centre commercial de la ville d'El Jadida. Les élus locaux de la ville ont dénoncé les modalités de passation du marché relatif au centre commercial de la ville dont les travaux sont arrêtés depuis 1993 et qui auraient coûté un milliard deux cents millions de centimes aux finances de la ville. La passation du marché de ce centre se serait déroulée dans des conditions obscures pour favoriser l'unique entreprise qui avait soumissionné.

A Casablanca, le quotidien *AL Khabar* du 13 décembre 2011, a révélé que les magistrats de la cour régionale des comptes enquêteraient sur des irrégularités dans des marchés publics relatifs à l'entretien



TRANSPARENCY MAROC

Association reconnue d'utilité publique

et à l'aménagement/équipement des routes lancés par le conseil de la ville durant la période 2004-2007. *Al Khabar* estime que le montant global des marchés objet de l'enquête s'élèverait à deux milliard de centimes. La gestion financière et administrative de ces marchés a été confiée au maire de la ville, Mohamed Sajid, qui a refusé de la déléguer à un conseiller pendant les deux derniers mandats.

Toutes ces affaires de corruption et les irrégularités dans la passation des marchés publics font bien évidemment perdre beaucoup d'argent à l'Etat et aux collectivités territoriales. *Al Massae* daté du 12 mai 2011 révélait par exemple que le coût national de la corruption dans la passation des marchés publics aurait dépassé 2 700 milliards de centimes. Le quotidien ne faisait que rapporter les déclarations du parlementaire Larbi Habachi qui est intervenu le mardi 10 mai lors de la séance des questions orales devant la chambre des conseillers.

6-Corruption dans les marchés de gros de fruits et légumes

La corruption gangrène les marchés de gros de fruits et légumes. Le scandale qui secoue celui de la ville de Casablanca consolide ce constat. C'est Mourad Gartoumi, un commerçant au marché de gros, qui a fait éclater l'affaire quand il a déposé, le 26 mai 2009, une plainte accusant le directeur du marché ainsi que d'autres fonctionnaires et commerçants d'avoir bénéficié de baux de magasins sans aucun fondement juridique. Des pratiques frauduleuses qui font perdre au Conseil de la ville près de 28 milliards de centimes de droit de cession, en plus des loyers qui sont estimés à 115 milliards de centimes. Le plaignant a dénoncé également la falsification des données enregistrées à l'entrée du marché. Sont poursuivis et laissés en liberté dans cette affaire onze mis en cause dont l'ex-directeur du marché, l'ex-chef du bureau de contrôle, l'ex-chef du service recouvrement, quelques commerçants, des locataires, des magasins et un ingénieur. Il est à déplorer une fois encore la lenteur avec laquelle la justice traite ce dossier qui porte sur la dissipation de deniers publics. Le procès a en effet connu déjà plusieurs reports. Dernièrement la chambre criminelle près la cour d'appel de Casablanca a décidé de la reporter à nouveau au mardi 31 janvier 2012. Le motif de ce report, qui a eu lieu mardi 20 décembre est la non présentation de sept mis en cause. Quatre seulement ont répondu favorablement à la convocation de la cour (*Aujourd'hui Le Maroc 22-12-2011*).

Transparency Maroc s'est constituée partie civile dans cette affaire. Mourad Kartoumi, plaignant dans l'affaire, a reçu, vendredi 9 décembre, le « prix de l'intégrité » décerné par Transparency Maroc pour sa dénonciation des « pratiques frauduleuses » au marché de gros de Casablanca. Mourad Kartoumi, commerçant au marché de gros des fruits et légumes de Casablanca, a été choisi par le jury pour son action inlassable et solitaire depuis 10 ans pour dénoncer les pratiques frauduleuses, instaurées sur ce marché", indique un communiqué de Transparency Maroc. « Le jury a estimé que par son courage, M. Kartoumi a donné l'exemple de ce qu'un citoyen est capable de faire quand il a décidé de dénoncer des pratiques délictueuses bien enracinées (...) Ce commerçant a brisé la loi du silence qui règne dans ce genre de milieux, au péril de son gagne-pain », ajoute le communiqué. Selon le communiqué, ces « pratiques privent le trésor public de revenus importants », et « se perpétuent dans d'autres secteurs en toute impunité » (*Le Matin, Libération, Autfait, Le Soir, L'Observateur, Sahara Maghribia Akhbar Al Yaoum, Attajdid : 12-12-2011*).

En dehors du marché de gros de fruits et légumes de Casablanca, ceux des autres villes connaissent aussi des affaires de corruption et de dissipation de deniers publics. On peut citer le cas de la ville de Safi où un rapport rédigé par deux membres du conseil municipal, et dont le quotidien *Assabaha* reçut une copie, dénonce de graves dysfonctionnements au marché de gros des fruits et légumes. L'un des grossistes du marché aurait construit un entrepôt frigorifique clandestin et toutes les décisions administratives d'interdiction ne l'ont pas empêché de monopoliser le marché des bananes. Le "gros bonnet" bénéficierait de protections (*Assabah, 09/08/2011*).



TRANSPARENCY MAROC
Association reconnue d'utilité publique

7-Défaillances dans la gouvernance et le contrôle des établissements et entreprises publics

La presse nationale a rapporté en 2011 des faits qui prouvent que de nombreux établissements connaissent un déficit de gouvernance et un manque de rigueur dans leur gestion. Le ministre des finances qui répondait à une question orale à la Chambre des représentants le mercredi 06 juillet sur les résultats des audits effectués par l'Inspection générale des finances, révélait que l'IGF a procédé à l'audit de vingt établissements publics au titre de l'exercice 2010-2011, (*Aufait/MAP/L'Economiste/Eco Plus, 07/07/2011*). Il faut dire qu'en dépit de ces contrôles des dysfonctionnements persistent.

Une affaire qui a beaucoup nourri l'actualité en 2011 concerne les dysfonctionnements présumés dans la gestion de l'Office de commercialisation et d'exportation (OCE). *Le Soir* du 16 septembre 2011 a révélé que le directeur général de l'Office, Najib Mikou, a refusé de répondre aux questions des membres de la commission parlementaire mise en place pour enquêter sur l'Office quand ceux-ci se sont déplacés le 15 septembre à Casablanca, au siège de l'office pour entendre ses explications sur les dysfonctionnements de son organisme, ainsi que pour prendre possession des documents qu'ils avaient demandés et qu'ils n'ont toujours pas reçu.

Le président de la commission parlementaire, Abdelhakim Benchamach a même présenté, le 29 août 2011, un rapport sur les tentatives visant à empêcher son équipe de remplir sa mission, affirmant être déçu par le refus du directeur de l'OCE de coopérer. Il accuse « certains ministres » d'avoir délibérément tenté de faire avorter l'enquête sur l'OCE en ordonnant à ce dernier de refuser toute coopération. « Notre mission est de contribuer à la lutte contre les crimes à l'encontre du Maroc, dont le détournement de fonds publics. Mais cette résistance que nous affrontons est une insolence et un mépris pour ce travail, pour la réforme », a-t-il regretté (*Le Soir 19/09/2011*).

Le 24 octobre 2011, c'est le quotidien *Attajdid* qui révélait que des documents ont été joints au projet de loi de Finances 2012 déposé vendredi 21 octobre 2011 au parlement, et qui concernent le rapport spécial sur les entreprises et établissements publics. Selon *Attajdid*, ces documents dévoilent les sérieux dysfonctionnements que connaissent les directions d'un secteur englobant des centaines d'entreprises. 107 entreprises ont fait l'objet de rapports des cours des comptes depuis 2006. Ce chiffre est à lui seul suffisant pour dévoiler les manquements à la bonne gouvernance de ces entreprises. Ces établissements ont donc commis un certain nombre d'infractions ou d'irrégularités.

Al Massae daté du 21 novembre 2011, soulignait qu'un rapport de l'Inspection générale des finances a révélé que l'Office national des aéroports a consacré un budget de 120 milliards de centimes durant le mandat de Benallou pour rénover l'aéroport de Benslimane, sans aucune étude préalable, alors que cet aéroport n'a jamais connu d'activité aérienne depuis son inauguration en 2006. Les inspecteurs des finances ont adressé de nombreuses remarques à l'Office sur la mauvaise gestion, le non-respect de la concurrence, la faiblesse du système de contrôle et de suivi des grands projets réalisés par l'Office, sans compter l'absence d'évaluation du projet stratégique 2004-2007.

Al Massae et Attajdid du 16 décembre 2011 ont rapporté également que le ministère de l'économie et des finances a dévoilé que la Cour des comptes lui a transmis 22 rapports relatifs au contrôle de 20 établissements publics œuvrant dans le secteur économique et social. Selon le rapport publié par ce ministère, les magistrats de la Cour des comptes ont détecté de nombreuses irrégularités dans ces établissements, notamment dans l'exécution de leurs missions stratégiques, ainsi qu'au niveau de la gouvernance et de la gestion des ressources humaines et financières.



TRANSPARENCY MAROC *Association reconnue d'utilité publique*

8- Les scandales impliquant directement des membres du gouvernement

La presse s'est fait l'écho en 2011 de plusieurs scandales et affaires de corruption impliquant directement des membres du gouvernement. Ainsi, le quotidien *Al Massae* daté du 29 mars 2011, a publié à la une de son édition un document envoyé par le premier ministre, Abbas El Fassi, le 25 août 2009, à l'ancien président de la chambre des conseillers, Maâti Benkaddour. Ce document révélerait l'implication du premier ministre dans le recrutement direct au sein de la chambre des conseillers de deux personnes appartenant à des familles istiqlaliennes, en violation du statut de la fonction publique. Sur le document on peut lire : « j'ai l'honneur de vous annoncer que deux postes budgétaires vous ont été alloués pour le recrutement de Mohammed Taieb El Kouhen et Mohammed Hamza Ben Mbarek ». En contrepartie, Abbas el Fassi, aurait promis que « [...] 18 postes budgétaires seraient à la disposition de la chambre des conseillers en cas de besoin ».

Toujours concernant le premier ministre, le journal *Al Hayat Al Jadida* daté du 13 avril 2011 a révélé que le recours abusif du premier ministre, Abbas El Fassi, aux dérogations a mécontenté le trésorier général du royaume ainsi que les organes d'inspection. Le journal indiquait que « ces dérogations sont devenues une règle » avec le premier ministre, notamment en matière de recrutement dans la fonction publique et d'application du système des retraites. Devant cette situation, le trésorier du royaume aurait envoyé une note aux différents responsables ministériels leur demandant de ne pas verser de salaires aux personnes ayant atteint l'âge légal de la retraite.

L'affaire de « l'Audi A8 » impliquant le ministre de la jeunesse et des sports, Moncef Belkhatat a fait couler beaucoup d'encre en 2011. Le quotidien *Al Ittihad Al Ichtiraki* a eu accès au contrat de location passé entre le ministère de la jeunesse et des sports et une société de location de voitures, concernant un véhicule Audi A8 pour un montant forfaitaire mensuel de 90 000 DH, sur une durée de 36 mois, soit une somme totale sur trois ans de 3,24 millions de DH. La mensualité inclut la valeur de la location, les taxes qui s'y appliquent et une somme correspondant aux frais de carburant. Or, la A8 est proposée à la vente sur le marché, au prix de 1,3 million de DH, ce qui démontre la curieuse façon de procéder aux économies demandées sur le budget de fonctionnement du département de Belkhatat.

Al Massae du 06-07 août 2011 a rapporté un scandale impliquant une fois de plus le premier ministre en personne à Larache. Le journal soulignait en que Addi Bouarfa, membre de l'USFP, membre du conseil de la ville de Rabat, et membre du Comité de soutien des diplômés chômeurs, a menacé de dévoiler les irrégularités dans l'opération de recrutement des diplômés chômeurs car la liste des 1700 cadres chômeurs, envoyée au ministère de l'intérieur, s'est allongée à 4304 cadres, et le décret relatif au recrutement direct des titulaires d'un diplôme supérieur n'a précisé aucun chiffre. Le conseiller Addi Bouarfa a critiqué le premier ministre et a demandé des éclaircissements concernant le recrutement de 23 ingénieurs à Larache, circonscription dont Abbas El Fassi est le député, affirmant que l'opération de recrutement des 4 304 cadres a été entachée de clientélisme.

En outre, on peut citer aussi le journal *Akhbar Al Yaoum* qui a rapporté dans son édition daté du 06 mai 2011, un scandale au ministère de l'équipement et des transports concernant les agréments de transport loués à 200 millions de centimes. Le journal précisait que la police judiciaire aurait commencé une enquête au ministère de l'équipement et des transports. Les chefs de différents services auraient été interrogés à la suite d'une plainte au procureur du Roi à Rabat déposée par un résident marocain aux Pays-Bas. Le plaignant accuse certains chefs de service du ministère et un ex-directeur de société de « fraude, abus de confiance, et faux et usage de faux » pour avoir « falsifié des documents ayant servi à la réaffectation des agréments à d'autres sociétés ».

L'Observatoire a suivi plusieurs autres affaires relatives à la corruption qui confirment l'impunité dont bénéficient les détenteurs du pouvoir tant au plan politique que juridique : ministre de la Jeunesse et des Sports, attribution de lots et de résidences... etc. L'année s'est clôturée sur la publication de la



TRANSPARENCY MAROC
Association reconnue d'utilité publique

copie d'une pièce comptable établissant la mutation et le versement subséquent du salaire via le Consulat du Maroc à Barcelone (*Al Ousboue* du 29 décembre 2011) au profit du secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères désigné quelque temps auparavant secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée, décision signée le jour même du référendum sur la constitution qui annonce l'ère de la bonne gouvernance !!!

IV-Indicateurs statistiques du niveau de corruption par secteur sur la base des révélations de la presse en 2011

Le Système d'Information (SI) de l'Observatoire de la corruption permettant l'archivage et la conservation de tous les articles de presse sélectionnés, dans le cadre de la publication de la revue hebdomadaire, a facilité un traitement approprié des informations récoltées durant l'année 2011. Ainsi, sur la base des informations rapportées par la presse nationale, le SI a permis d'effectuer des études statistiques qui montrent le niveau de corruption selon les différents secteurs considérés. Les secteurs les plus touchés, d'après les révélations de la presse nationale en 2011, concernent, par ordre quantitatif :

OBSERVATOIRE DE LA CORRUPTION

Tableaux récapitulatifs des secteurs les plus touchés par la corruption selon les révélations de la presse :

SECTEUR	NOMBRE	POURCENTAGE
Collectivités locales	95	31 %
Habitat/Urbanisme/Immobilier	35	11 %
Santé	28	9 %
Police	25	8 %
justice	15	5 %
Secteur privé	14	5 %
Education	12	4 %
Commerce/industrie	13	4 %
Gendarmerie	10	3 %
Impôt/finances	8	3 %
Marchés publics	6	2 %
Associations	6	2 %
Sport	5	2 %
Forces auxiliaires	2	1 %
Douanes	2	1 %
Transport	3	1 %
Autre	26	8 %
TOTAL	305	100 %

OBSERVATOIRE DE LA CORRUPTION

Répartition par secteur des cas de corruption rapportés par la presse

